



Communiqué

Scandale dans la Nièvre : L'Etat autorise la destruction de prairies protégées !

L'équilibre agro-environnemental du val d'Allier est gravement menacé

Destruction du bocage, de zones humides, d'habitats d'espèces menacées en zone Natura 2000... le retournement de 55 ha de prairies permanentes prévu à Livry par l'EARL de Mauboux créerait un précédent d'une extrême gravité dans ce secteur du val d'Allier jusqu'alors à peu près épargné. Il mettrait en péril son modèle d'exploitation en polyculture et élevage bovin à l'herbe, bien adapté au maintien des écosystèmes du lit majeur de la rivière Allier. Et tout ça pour quoi ? Pour le remplacer progressivement par un modèle agricole intensif de culture irriguée, que celui-ci soit en Bio ou non, majoritairement en maïs comme c'est le cas actuellement sur la plus grande partie du val d'Allier en amont. Des pratiques aberrantes et dépassées dans le contexte climatique et écologique actuel !

Heureusement aujourd'hui notre collectif de 7 associations vient d'obtenir la suspension provisoire de l'autorisation préfectorale !! Mais les prairies sont toujours menacées...

Bref historique : le 18 avril 2019, Madame la Préfète de la Nièvre autorise l'EARL de Mauboux à retourner pour leur mise en culture irriguée, 55 ha de prairies permanentes, classées sensibles au titre de la PAC et situées à Livry dans trois zones Natura 2000 en lien avec la rivière Allier. Pour attaquer cette décision, nos 7 associations s'unissent en un collectif. Après une première suspension de l'autorisation obtenue le 20 août, notre requête en annulation est rejetée par jugement du Tribunal administratif de Dijon le 17 février 2020.

En faisant appel de ce jugement et en déposant immédiatement une requête en référé suspensif auprès de la Cour administrative d'appel de Lyon, par l'intermédiaire de son avocate, maîtresse Corinne Lepage, **le collectif a obtenu par jugement du 26 février la suspension de l'autorisation préfectorale**, évitant ainsi le retournement des prairies dans l'immédiat.

EN AUTORISANT LE RETOURNEMENT DE PRAIRIES PERMANENTES, LA PREFECTURE ET SES SERVICES NE RESPECTENT PAS LES OBJECTIFS NATURA 2000, NI LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT !

Pourquoi la Direction départementale des territoires et la Préfecture de la Nièvre, autorisent-elles encore des pratiques agricoles incompatibles avec les objectifs environnementaux, qu'ils ont pourtant en charge de défendre ? Est-ce sous la pression de milieux économiques aux préoccupations très éloignées des enjeux de nos territoires, et cela alors même que se généralise enfin une prise de conscience sur l'effondrement de la biodiversité et la pénurie d'eau, et que les études et rapports scientifiques préconisant une transition écologique rapide sont si nombreux et éloquents ?

Chacune de leur côté, nos associations ont tenté, en vain jusque-là, d'alerter sur les conséquences des investissements lourds dans un modèle d'exploitation basé sur le pompage des eaux souterraines de l'Allier, incompatible avec l'agronomie de ce territoire et contraire à ses spécificités environnementales, culturelles, et touristiques. C'est la raison de leur réaction collective aujourd'hui.

Dans le cas de Mauboux, l'engagement dans une conversion en agriculture biologique ne change rien aux impacts du modèle d'exploitation projeté, d'ailleurs peu en accord avec les principes de l'agriculture Bio censés préserver la biodiversité et les écosystèmes agro-environnementaux. De toute façon, il y a obligation de maintenir les prairies permanentes sensibles protégées par les zones Natura 2000, contrairement aux affirmations de l'administration qui se contente d'une évaluation d'incidences simplifiée, alors que le code de l'environnement et la réglementation européenne obligent à une évaluation approfondie en regard des enjeux de préservation des espèces protégées et de leurs habitats.

C'EST AUJOURD'HUI QU'IL FAUT DEFENDRE UNE AGRICULTURE DURABLE POUR MIEUX VIVRE DEMAIN SUR LE VAL D'ALLIER

Nous sommes tous confrontés à deux périls imminents : le brusque changement climatique et l'accélération de la perte de biodiversité. Dans ce contexte général alarmant, la production agricole dite conventionnelle représente 20 % des émissions de gaz à effet de serre et participe très fortement à l'effondrement de la biodiversité. Les prospectives pour s'adapter au changement climatique indiquent que les retournements de terres émettent 11 t de CO₂ par hectare et par an et qu'il faut augmenter les surfaces en prairies. (cf. « Afterres 2050 », scénario de Solagro pour le Centre d'études prospectives du ministère de l'agriculture, et le programme de recherche international « 4 pour 1000 » pour la séquestration du carbone dans les sols, initié par le ministre de l'agriculture lors de la cop 21 en 2015).

Or ici, sur les rives de l'Allier, le maintien d'un modèle traditionnel en polyculture-élevage bovin à l'herbe a permis jusqu'alors de préserver le bocage, les zones humides et les habitats. Cela a favorisé la diversité de la faune et de la flore, avec des prairies qui captent efficacement le carbone et s'adaptent plus facilement aux périodes de sécheresse, tout en générant une production de qualité.

En cherchant à préserver le site de Mauboux, nous voulons éviter au val d'Allier Nord les impacts d'un modèle d'agro-business aux investissements lourds, perfusé aux subventions et aux énergies fossiles : destruction des habitats naturels et des espèces protégées, effondrement de la biodiversité, surconsommation d'eau par prélèvement et irrigation, pollution des nappes alluviales et des captages d'eau potable, pénurie d'eau en période de sécheresse, appauvrissement des terres agricoles, moindre qualité des produits pour la santé, endiguements augmentant les risques dus aux inondations, altération et banalisation des paysages, fermeture des chemins, etc.

Nous sommes convaincus du **besoin d'une agro-écologie forte avec une production de qualité, dont le val d'Allier offre l'opportunité**, résiliente au changement climatique et productrice de biodiversité. Au lieu de le détruire au profit des cultures irriguées on s'attachera à y valoriser des formes d'exploitation plus proches du modèle traditionnel de polyculture-élevage qui en a façonné la richesse.

De plus en plus nombreux, une partie **des agriculteurs sont inquiets et scandalisés de voir se poursuivre un modèle agricole intensif, sans avenir dans des zones intermédiaires telles que le val d'Allier**. En prenant leurs distances par rapport à un système qui leur a dicté ses lois pendant trop longtemps sous pression de l'agro-industrie, ils réinventent chacun avec courage et succès une agriculture en harmonie avec la nature et la société. C'est ce que font déjà les agriculteurs de nos associations en s'attachant à pratiquer des modes d'exploitation durables, comme par exemple les Agriculteurs biologiques de la Nièvre et ceux réunis par les Amis du Val d'Allier dans le Cher.

En même temps que pour la préservation de notre belle rivière Allier, **c'est aussi pour tous ces paysans et pour leur avenir que nos associations se battent, pour la qualité de vie des territoires qu'elle traverse et pour la santé de leurs habitants**. Il existe des solutions pour maintenir une agriculture vivante, viable dans le val d'Allier préservant ses eaux souterraines, sa biodiversité, ses écosystèmes.

C'est pourquoi, sans attendre l'issue finale de cette affaire emblématique de Mauboux, notre collectif cherche en parallèle à engager une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, associations et organismes agricoles), afin de rechercher ensemble les voies et moyens permettant de préserver durablement le val d'Allier Nord en y développant une agriculture pérenne, compatible avec ses richesses environnementales et la qualité de vie de ses habitants.

VOUS POUVEZ AGIR ET SOUTENIR NOTRE ACTION !

Si vous partagez nos convictions, soutenez notre action en adhérant à nos associations et en adressant vos dons (défiscalisables à 66%) au CNAD, 30 rue des Morins, 58320 GERMIGNY-SUR-LOIRE

Contact du Collectif : Joël Herbach, président d'Allier Sauvage, tél. 06 08 17 23 58, alliersauvage@yahoo.fr